

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de justice et police  
DFJP  
3003-Bern

Berne, 22 mai 2024 / DR  
VL/ Hamas

Expédition électronique : [kpr-rm@fedpol.admin.ch](mailto:kpr-rm@fedpol.admin.ch)

## Loi fédérale interdisant le Hamas et les organisations apparentées: ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

### Commentaire général

Le Parti Libéral-Radical Suisse exprime son soutien au projet de loi fédérale qui propose d'interdire le Hamas et les organisations affiliées. Ce projet vise à renforcer notre arsenal législatif contre le terrorisme et à assurer un rôle actif de la Suisse dans la lutte internationale contre ces menaces, tout en préservant la sécurité nationale et internationale.

Ce texte législatif prévoit des mesures fermes contre les groupes reconnus pour leur nocivité, prévenant ainsi que notre territoire serve de refuge à ceux qui compromettent la paix et la stabilité globales. Il s'aligne avec les normes internationales, affirmant notre engagement pour les sanctions internationales et renforçant ainsi notre position globale.

Le PLR apprécie que la loi respecte les droits de l'homme en proposant des mesures proportionnelles et ciblées, y compris des dispositions pour les services humanitaires, garantissant que l'aide parvienne sans entrave aux populations civiles même dans des zones sous contrôle d'organisations sanctionnées. Cette législation contribue également à la sécurité et à la paix dans les régions en conflit en bloquant les activités terroristes sur notre sol, augmentant ainsi notre sécurité régionale.

Nous appuyons le choix d'une législation reprenant l'interdiction des groupes « Al-Qaïda » et « Etat Islamique », mise en évidence par l'attaque du 7 octobre 2023 et soutenons le fait qu'il ne faut pas assouplir les critères pour d'autres organisations non liées au Hamas, car cela serait contre-productif. Nous valorisons également la capacité de la loi à permettre des interactions diplomatiques avec le Hamas qui ne renforcent pas ses activités nuisibles, ainsi que la clause d'exception pour les services humanitaires essentiels.

En conclusion, le PLR est en faveur de ce projet de loi, reconnaissant son importance stratégique pour maintenir la sécurité et respecter nos engagements internationaux tout en protégeant les droits fondamentaux et les interventions humanitaires nécessaires.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart  
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jon Fanzun